



**CORNILLON
CONFOUX**

N°7 - Décembre 2022 LA GAZETTE

**CHAMPIONNE
DU MONDE !**

▪ CHAMPIONNE DU MONDE ! LA CONSÉCRATION ULTIME POUR 0.059 SECONDE



Le bonheur tient à très peu...

0.059 seconde, c'est l'écart avec lequel la cornillonnaise Mathilde Gros s'est imposée pour devenir, vendredi 14 octobre 2022, championne du monde de vitesse individuelle sur piste devant l'allemande Léa Sophie FRIEDRICH (déjà 7 titres de championne du monde à son palmarès), sur la piste du vélodrome de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui est le site retenu pour les compétitions de cyclisme sur piste des prochains jeux olympiques de Paris 2024.

Lorsqu'elle franchit la ligne d'arrivée, elle vient de finir sa course à une vitesse moyenne de 65,946 km/h.

Et il lui faudra moins d'une seconde pour réaliser et hurler sa joie avant de tomber dans les bras de ses proches, qui l'attendent en bord de piste.

« *Au nom de tous les cornillonnais et cornillonnes, j'adresse mes plus sincères chaleureuses et sportives félicitations à notre championne, enfant du village. Nous continuerons à la soutenir et lui souhaitons la même réussite pour les prochaines échéances sportives qui l'attendent et la mèneront encore, je n'en doute pas, sur la première marche des podiums, avec en ligne de mire, PARIS 2024* » - Daniel Gagnon.

Malgré un agenda très chargé, une rencontre avec Mathilde est prévue le 5 décembre avec les enfants de l'école primaire, dont les détails seront communiqués ultérieurement.

* Depuis sa médaille d'or, Mathilde a remporté les deux premières manches de la **Ligue des champions** (appelée officiellement UCI Track Champions League) à Mallorca (13 novembre) et Berlin (20 novembre).

EDITO	P3
CA S'EST PASSÉ	P4
LA VIE DE LA COMMUNE	P5-7
ÉVÈNEMENTS.....	P7-8



La Gazette de Cornillon-Confoux

Directeur de publication : Daniel Gagnon
 Rédaction, conception :
 Mairie, Office de Tourisme de Cornillon-Confoux
 Photographies : droits réservés
 Édition, création et régie publicitaire : Imprimerie Vallière
 Imprimé en 800 exemplaires, sur papier PEFC.
 Dépôt légal : Novembre 2022



Daniel Gagnon
Maire de Cornillon-Confoux
Vice Président de la Métropole
Aix Marseille Provence

CHÈRES CORNILLONNAISES, CHERS CORNILLONNAIS,

Vendredi 14 octobre 2022, **Mathilde Gros**, « l'enfant de Cornillon », est devenue **championne du monde de cyclisme sur piste**. Quelle émotion pour notre petite communauté ! Quelle joie !

Un grand nombre de Cornillonnaises ainsi que l'équipe municipale ont suivi de près la progression de Mathilde, la commune l'a modestement aidée financièrement et l'a encouragée tout au long de son parcours. Aujourd'hui, Mathilde vient de concrétiser ses espoirs, elle peut être fière, nous le sommes pour elle et la félicitons chaleureusement. Elle a bien mérité d'être à la Une de notre gazette communale !

En attendant les Jeux Olympiques de Paris, elle viendra, le 5 décembre, présenter son maillot et sa médaille aux enfants de l'école de Cornillon, « son » école où elle a suivi sa scolarité primaire.

Le reste de cette gazette pour un rapide tour d'horizon des affaires municipales :

LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE :

Un problème de stabilité du terrain génère trois ou quatre semaines de retard du chantier que nous espérons pouvoir rattraper.

CRÉATION D'UNE VOIE VERTE RELIANT LE VILLAGE AU HAMEAU DE PONT DE RHAUD : des travaux importants sont en train

de démarrer pour la création de cette voie verte qui s'inscrit dans un projet « mobilité douce » porté par l'Europe et la Région (qui prendront en charge la totalité de l'investissement). Ce projet s'inscrit dans un schéma plus global qui à terme devrait relier Grans, Lançon, Salon et Saint-Chamas. Nous avons postulé pour ce projet dans le cadre du plan de relance gouvernemental financé par l'Europe ; on ne pouvait présenter que des dossiers concernant les mobilités douces... Nous aurions préféré avoir de l'argent pour l'école...mais bon... C'est quand même une bonne nouvelle !

INAUGURATION DE LA NOUVELLE MÉDIATHÈQUE :

Nous avons eu le plaisir d'inaugurer récemment la reconstitution de la médiathèque, magnifique outil culturel à destination de tous les Cornillonnaises et en l'occurrence de l'école. Le réaménagement de l'étage en fait un nouvel espace de vie, équipé d'un écran géant, il accueillera expositions, médiations, actions pédagogiques, culturelles...

PROCHAIN RECENSEMENT :

je voudrais vous sensibiliser sur le recensement de la population qui va avoir lieu en début de l'année prochaine. Pour notre village, qui s'est enrichi de nombreux arrivants depuis le recensement dernier, **ce comptage est crucial**. Les dotations de l'Etat ainsi que les subventions sont calculées en fonction du nombre d'habitants. Ne pas se déclarer (comme malheureusement nombre de Cornillonnaises l'ont fait la fois précédente) revient à pénaliser la commune dans ses possibilités de financements extérieurs... Dans une période où le moindre euro compte, où nous faisons tout notre possible pour ne pas augmenter vos impôts, il est donc plus qu'important de se faire recenser. **Sachez que toutes les données recueillies, numériques ou papier, seront transférées en intégralité à l'INSEE et anonymisées. La commune ne conservera aucune copie. Aucune diffusion ou exploitation de ces données ne sera faite.** Chaque agent recenseur est astreint à la confidentialité, l'enquête de recensement est anonyme et confidentielle.

Merci de bien accueillir les agents recenseurs et de vous engager dans les démarches qui vous sont présentées dans cette gazette.

FÊTES DE FIN D'ANNÉE – NOËL AU VILLAGE

Comme vous le savez la situation économique n'est pas très réjouissante, nous nous devons donc de faire des économies. Parmi les mesures que nous avons prises, nous avons décidé de supprimer le repas de fin d'année pour les seniors qui bénéficieront quand même de leur colis et il n'y aura pas de cérémonie des vœux. Nous réduirons raisonnablement l'éclairage public, les éclairages des festivités de Noël. Pour l'instant, il n'est pas prévu de réduire le chauffage de l'école (l'école restera chauffée comme les autres années). Les manifestations et festivités, notamment celles de l'été, seront réduites également.

Désormais, l'animation du village repose plus que jamais sur les bonnes volontés. Celles des bénévoles de l'Office du tourisme (déjà très engagés) et des autres associations mais aussi, celles de nouveaux bénévoles, vous, par exemple... **(n'hésitez pas à vous rapprocher de l'Office de tourisme pour proposer votre aide à ot@cornillonconfoux.fr).**

Bien évidemment la municipalité continuera à accompagner au mieux les animations... tant que faire se peut, avec les moyens dont elle dispose (prêt de salles, de matériels, aide des services municipaux...).

A Cornillon, et nous l'avons déjà démontré, nous savons rebondir ! Alors, avec des volontaires et de « bonnes idées » nous devrions pouvoir continuer à animer notre village et nous retrouver pour des moments sympathiques. Soyons créatifs et réactifs ! Et d'ailleurs, ça commence déjà : je vous laisse découvrir ce qui nous attend pour Noël dans l'article dédié...

Rendez-vous donc samedi 10 décembre pour un « Avant Noël » chaleureux aux accents de la Provence.

Mon conseil municipal et moi-même vous souhaitons une belle fin d'année et, un peu en avance, un Joyeux Noël.

▪ INAUGURATION DE LA « NOUVELLE » MÉDIATHÈQUE

Samedi 5 novembre, les Cornillonais ont pu reprendre possession des locaux de la médiathèque, complètement remaniés. Le rez-de-chaussée est maintenant entièrement dédié aux collections livres et média, les espaces sont élargis et plus confortables. Mais la grande surprise se situe à l'étage : le toit terrasse requalifié en « espace culturel » est maintenant fermé, avec de grandes baies vitrées qui projettent le visiteur dans la campagne cornillonaise... un plaisir des yeux... une sensation exceptionnelle de paysage sans fin... La magie des lieux sera une véritable plus-value pour les actions qui y seront menées.

Lors de l'inauguration, Daniel Gagnon, a remercié de leur présence amicale Monsieur Leandri, nouveau maire de Grans et Monsieur Vidal, conseiller départemental puis notre maire a rappelé, non sans émotion, l'historique de la médiathèque : sa première élection en 2001 qui a



rapidement débouché sur sa décision de quitter l'Agglopolé du pays salonais et d'intégrer le S.A.N. Ouest Provence (en 2003), son choix et celui de l'équipe municipale en place de miser sur la culture pour revitaliser le village qui à l'époque devenait peu à peu un village dortoir, le projet Médiathèque-lieu de vie, les efforts pour convaincre les partenaires (S.A.N Ouest Provence, Conseil départemental 13) et pour réunir des fonds municipaux sans augmentation d'impôt, 2008



qui voit sortir de terre un bâtiment controversé au départ, devenu à l'heure actuelle un incontournable élément du patrimoine de Cornillon... Et aujourd'hui, la finalisation du projet initial d'avoir un lieu de vie spacieux, encore plus ouvert, offrant encore plus de services aux Cornillonais.

Monsieur Jérôme Pouchol, directeur des médiathèques intercommunales, est ensuite intervenu pour rappeler,



entre autres, que la commune de Cornillon-Confoux se démarque, une fois de plus : ses 40 % d'habitants adhérents à la médiathèque la mettant loin en tête de la moyenne nationale française (15%). Il a remercié les partenaires mais aussi ses équipes pour leur engagement dans leurs missions et pour leurs efforts à mener la période compliquée de transition vers la nouvelle médiathèque.

La cérémonie d'inauguration s'est terminée par la remise des prix aux enfants qui ont participé au concours de haïkus (partenariat avec l'école de Cornillon). Bravo à nos jeunes !

A nous maintenant de nous emparer de ce nouvel « outil », d'en faire un lieu de vie en l'utilisant, en ne manquant pas, lors de vos visites, de « monter à l'étage » profiter des expositions en cours (arthothèque et autres partenariats), en répondant présents aux évènements organisés.

▪ AUGMENTATION DES TARIFS DE CANTINE ET DU PÉRISCOLAIRE

En raison de l'augmentation des coûts indirects (denrées alimentaires, carburant, électricité) liés à la situation en Ukraine et directs (charge de personnel, renouvellements, achat de nouveaux équipements, consommation électrique des bâtiments) le coût d'achat des repas de cantine a subi une hausse, sur le territoire national, comprise entre 5 et 10 %, selon les communes.

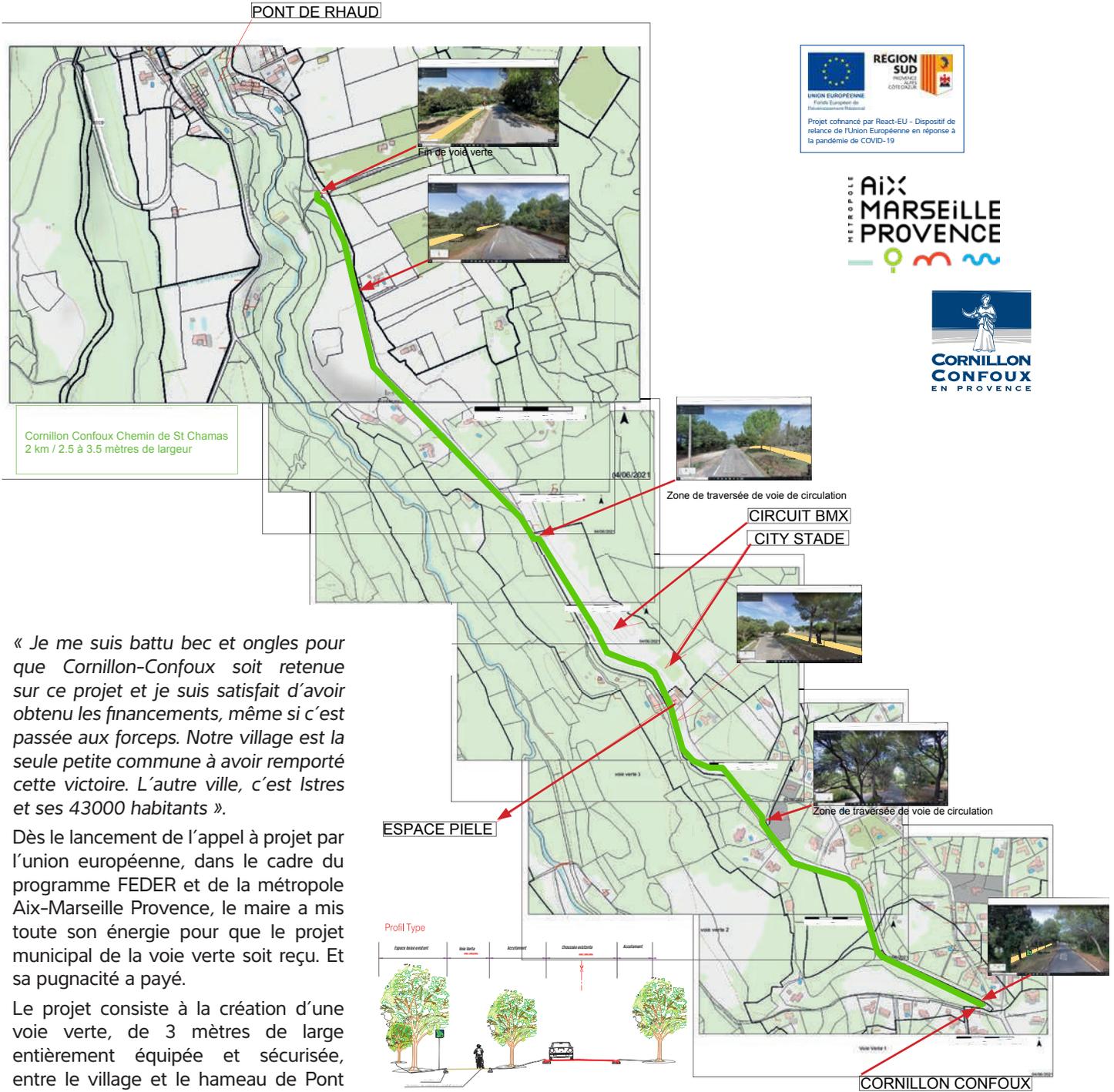
A Cornillon-Confoux, les tarifs des repas de vos enfants sont parmi les

moins élevés du département, en sachant que notre situation ne nous permet pas de bénéficier d'aides (subventions, participation au dispositif 1 repas à 1 euro) parce que nous avons une gestion budgétaire saine et équilibrée. Et donc, comme on est de bons gestionnaires, on ne nous aide pas. Il faudrait être en déficit pour obtenir quelque chose. C'est une aberration mais c'est un autre sujet, un autre débat.

En tout état de cause, pour ne pas faire comme certaines communes qui ont décidé de réduire, voire de fermer les cantines (qui, rappelons-le, n'est pas un service obligatoire), la mairie a été obligée d'augmenter raisonnablement le tarif des repas. Cette augmentation est effective depuis le 1^{er} novembre 2022.

Parallèlement, pour les mêmes raisons, nous avons également été obligés d'augmenter le tarif du périscolaire.

AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE VERTE ROUTE DE PONT DE RHAUD



« Je me suis battu bec et ongles pour que Cornillon-Confoux soit retenue sur ce projet et je suis satisfait d'avoir obtenu les financements, même si c'est passée aux forceps. Notre village est la seule petite commune à avoir remporté cette victoire. L'autre ville, c'est Istres et ses 43000 habitants ».

Dès le lancement de l'appel à projet par l'union européenne, dans le cadre du programme FEDER et de la métropole Aix-Marseille Provence, le maire a mis toute son énergie pour que le projet municipal de la voie verte soit reçu. Et sa pugnacité a payé.

Le projet consiste à la création d'une voie verte, de 3 mètres de large entièrement équipée et sécurisée, entre le village et le hameau de Pont de Rhaud, dans l'objectif de favoriser le développement de la pratique du vélo sur la commune, tout usagers ou tout profils types d'usagers confondus.

La demande de la commune portait également sur les enjeux suivants :

- Une liaison rapide entre le hameau de Pont de Rhaud et le village avec ses équipements publics, ses établissements scolaires et les commerces qui se situent au village.
- La valorisation de l'espace naturel entre ces deux zones urbanisées.
- La préservation du milieu naturel avec une volonté d'insertion paysagère de la voie verte.

En complément d'assurer une liaison rapide entre le hameau de Pont de Rhaud et le village, cette voie verte permettra de relier les équipements et structures suivants qui se situent à mi-chemin entre le village et le hameau : le circuit de BMX, le city stade et « L'Espace Piele ».

De l'enveloppe totale des travaux qui s'établit à 908 210 € HT (soit 1 089 852 TTC), la mairie ne déboursa rien, pas un euro ne sera pris dans les poches des cornillonnois. 588 140 € sont pris en charge par les fonds européen, le reste par la métropole Aix-Marseille Provence.

Alors, comme on dit que c'est meilleur quand c'est gratuit, chers cornillonnois, vous pourrez prochainement emprunter cette voie verte avec encore plus de plaisir.



■ CE QU'EST LE RECENSEMENT

- Un événement ponctuel et limité dans le temps : le recensement démarrera le 19 janvier et se clôturera le 18 février 2023. Il est impératif que chaque habitant transmette les formulaires dûment remplis durant cette période. Le 19 février, il sera trop tard.

- Une obligation légale pour tout citoyen : la loi du 7 juin 1951 fixe même une amende en cas de non-réponse aux questionnaires.

- Le meilleur moyen d'adapter les services aux besoins de la population

Une population sous-évaluée peut avoir des conséquences diverses et variées : création de lignes de transport, création de places dans les services enfance-jeunesse (crèche, centre de loisirs...), calcul des dotations de l'Etat, places d'hôpital, numerus clausus,...

CE QUE N'EST PAS LE RECENSEMENT

Aucune procédure administrative ou fiscale ne pourra être engagée sur les informations recueillies.

Les agents recenseurs ne sont ni des officiers de police, ni des agents du fisc, ils n'ont aucune habilitation à relever des infractions.

Toutes les données recueillies (numériques ou papier) seront transférées en intégralité à l'Insee et anonymisées. La commune ne conservera aucune copie. Aucune diffusion ou exploitation commerciale de ces données ne sera faite.

Chaque agent recenseur est astreint à un devoir de réserve et de discrétion.

L'enquête de recensement est anonyme et confidentielle.

Vous devrez malgré tout indiquer vos noms et prénoms afin de permettre de vérifier que chaque logement ait bien répondu à l'enquête. Une fois ces opérations de contrôle effectuées, les noms et prénoms n'apparaissent plus dans les données.

Le nom et l'adresse de l'employeur serviront à l'Insee pour déterminer le bassin d'emploi et les trajets domicile-travail à des fins statistiques. Là encore, cette information sera anonymisée.

QUI S'OCCUPE DU RECENSEMENT ?

Les services communaux sont chargés de la collecte, la vérification du bon remplissage des formulaires et de la transmission des données à l'Insee. Le responsable des opérations est le secrétaire général de la mairie. Pour le porte-à-porte, le suivi et les relances, des agents recenseurs ont été recrutés et seront chacun chargés d'un secteur de la commune.

Merci de leur réserver bon accueil. Ils ne sont responsables ni du changement climatique, ni de l'inflation.

Également, merci de remplir les formulaires prioritairement en ligne et dans les plus brefs délais afin de réduire le nombre de personnes à relancer.

COMMENT SE FAIRE RECENSER ?

Un agent recenseur viendra à votre domicile afin de vous rencontrer et, à défaut, déposer une notice d'information avec un code à votre boîte aux lettres pour vous faire recenser via le site internet le-recensement-et-moi.fr. Un logement = une notice = un code.

Le recensement doit se faire le plus tôt possible, dès réception de la notice d'information afin de faciliter les opérations de collecte et limiter le nombre de relances à effectuer.

Pour les personnes peu habituées à utiliser les outils numériques, le remplissage papier et le dépôt en mairie est toujours possible. Les personnes âgées les plus isolées pourront prendre rendez-vous afin de remplir le formulaire avec l'agent recenseur.

Chaque logement doit faire l'objet d'une feuille de logement à remplir par ses habitants.

Chaque habitant doit remplir un bulletin individuel. Chaque enfant devra également faire l'objet d'un bulletin individuel.

QUELQUES PRÉCISIONS

Je loue un appartement dans une dépendance de ma maison, combien de feuilles logement dois-je remplir ?

Vous devez remplir une feuille logement pour votre habitation et votre locataire doit remplir une feuille logement pour l'appartement loué.

Vous devrez également remplir autant de bulletin individuel que d'habitant chez vous et votre locataire remplira autant de bulletin individuel que d'habitant chez lui.

Je loue une simple chambre, mon locataire est-il rattaché au logement de mes propriétaires ?

Oui. La définition de « logement » par l'Insee implique la possibilité de vivre de manière autonome. Si la personne ne dispose pas d'une salle de bain ou d'une cuisine propre, elle sera considérée comme habitant votre logement. Une seule feuille logement sera alors à compléter et votre locataire sera à ajouter dans la liste de la rubrique A. Et toujours, un bulletin individuel par habitant.

Je loue un gîte, dois-je comptabiliser ce gîte comme un logement et dois-je faire remplir des bulletins individuels aux vacanciers ?

Le gîte doit faire l'objet d'une feuille logement. Si les occupants sont temporaires (vacanciers), ils n'ont pas à remplir de bulletins individuels. Si les occupants résident à titre principal dans ce logement, ils doivent remplir la fiche logement et autant de bulletins individuels que d'habitants.

Je suis propriétaire d'une maison inoccupée ou résidence secondaire, doit-elle être recensée ?

Oui. Ce logement (permanent ou temporaire) doit faire l'objet d'une feuille logement, quitte à ce qu'il n'y ait personne à déclarer.

Je suis locataire, mon propriétaire a-t-il un droit de regard sur les informations que je transmettrai ?

Aucun.

J'ai bien reçu une notice d'information avec un code mais pas de feuille logement ou de bulletins individuels lors du passage de l'agent recenseur entre le 19 et le 24 janvier, est-ce normal ?

Oui. Afin de faciliter la collecte, le recensement par internet est privilégié. Seules les personnes qui en font la demande auprès de l'agent recenseur lors de son passage (ou en mairie) se verront remettre des formulaires papier. Ces formulaires papier pourront être déposés dans la boîte aux lettres de la mairie (située sur un des volets de la porte de service présente à droite du bâtiment) ou à l'accueil aux heures d'ouverture.

Je n'ai reçu qu'une seule notice d'information avec un code alors que plusieurs logements sont présents à mon adresse, que dois-je faire ?

Si vous avez besoin d'une notice supplémentaire, vous pouvez faire vos demandes en mairie à mairie@cornillonconfoux.fr, un agent recenseur passera rapidement afin d'en apporter.

Je n'ai pas reçu de notice d'information dans ma boîte aux lettres au 25 janvier, dois-je m'en inquiéter ?

Oui, signalez-vous rapidement en mairie.

J'habite la commune mais serai en déplacement durant la période de recensement, que dois-je faire ?

Vous signaler en mairie. Nous verrons avec vous les modalités pratiques pour votre recensement (remplissage de formulaires papier en anticipation ou envoi d'une notice avec un code par voie électronique).

Un étudiant rentrant chez ses parents chaque fin de semaine doit-il se faire recenser ?

S'il est mineur, oui. Il doit remplir un bulletin individuel. S'il est majeur, l'étudiant sera à déclarer dans la rubrique C de la feuille de logement mais il n'aura pas à remplir de bulletin individuel.

Un étranger, résidant/hébergé sur la commune, doit-il remplir un bulletin individuel ?

Oui.

Combien de temps met l'Insee pour traiter les données recueillies ?

Les résultats statistiques générales du recensement seront publiés en juin 2026.

Une autre question ?

mairie@cornillonconfoux.fr

Tél. 04 90 50 45 91

Internet (à privilégier) : www.le-recensement-et-moi.fr

VOS AGENTS RECENSEURS



Denis



Valentin



Emma

ÉVÈNEMENTS

DÉPARTEMENT
BOUCHES DU RHÔNE
Le Département vous invite

Les 30 ans des Chants de Noël
Du 1^{er} au 22 déc.
67 CONCERTS GRATUITS

Retrouvez le programme sur departement13.fr
Entrée dans la limite des places disponibles

Rendez-vous à 18h le 17 décembre
à l'Oppidum de Cornillon-Confoux.

• LOTO DE CORNILLON

SAMEDI 3 DÉCEMBRE à 17H
ESPACE PIEËL

Après 2 ans d'absence en raison de la situation sanitaire, le grand LOTO organisé par l'Office du Tourisme revient enfin.

Pour ce rendez-vous toujours très populaire, l'OT proposera une gamme de lots très attractive : des bons de repas et de soins, des assortiments de produits locaux, des appareils électroménagers et sono, des jeux etc...

Une buvette sera à disposition des joueurs pour qu'ils puissent se désaltérer et se restaurer.

L'équipe des bénévoles de l'OT s'est mobilisée afin d'assurer la réussite de ce nouveau rendez-vous et pour permettre la meilleure organisation de cet événement qui devrait attirer les passionnés et les habitués.

Rappel des tarifs : le carton : 4 euros, 4 cartons : 15 euros et 6 cartons : 20 euros.

Nous invitons le plus grand nombre à participer à cette animation toujours distrayante et conviviale.

A très bientôt.

Jacqueline HERVY

Présidente de l'Office du Tourisme



• FÊTE DE NOËL AU VILLAGE

SAMEDI 10 DÉCEMBRE À 14H30



Avec les moyens du bord mais avec tout notre cœur et notre volonté d'animer notre village et de partager des moments joyeux !

Cette année, Noël investit le centre du village et prend des accents provençaux : crèche, « Mireilles » provençales en costume, fabrication du nougat, table des 13 desserts. Nous avons à cœur de renouer avec nos traditions. Ce sera l'aspect « culturel » de la manifestation.

Pour l'aspect festif et ludique, les bénévoles de l'Office du tourisme, les parents d'élèves, les enseignants de l'école, la compagnie des Trois Canailles et des volontaires vont relever les manches pour offrir aux enfants, et aux « plus grands », un moment convivial, d'amusement et de partage.

Le budget communal étant à la baisse (cf. l'éditorial du maire et ses explications dans les autres gazettes précédentes), le budget de l'OT est, de fait, lui aussi très limité.

Qu'à cela ne tienne ! On se débrouille, on trouve des solutions. **TOUS VOS « DONS » SONT BIENVENUS** : un gâteau le jour de la fête pour alimenter le buffet ou en amont, des petits « cadeaux » pour le loto et la pêche à la ligne, des décorations de Noël ou

toute chose utile (à remettre à l'école ou à déposer en mairie), une toute petite participation financière des familles (juste pour aider à financer les attractions), et bien sûr **un peu de votre temps pour du bénévolat**.

Seront proposés : des ateliers créatifs gratuits, le loto des maîtresses, la pêche aux cadeaux et quelques attractions foraines (manège, structures gonflables) accessibles sur la base de jetons vendus à 2€ (pour un tour) ou 7 jetons pour 10 euros.

Pour la restauration : vente de crêpes par la classe de CE1-CE2 pour financer leur projet de classe transplantée (astronomie), vente de parts de gâteaux, boissons chaudes, marrons chauds.

Les enfants de l'école nous offriront un instant de chansons et nous terminerons la journée par un bal en douounes (car après 17h, on va certainement se geler) où petits et grands pourront se réchauffer grâce à nos DJ locaux, Sylvain et Olivier. Que du bonheur !

Pour cela, votre participation et votre aide sont essentielles ! Alors d'avance, un grand MERCI !

Lydie et les bénévoles de l'Office de Tourisme